

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 9 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT DEUX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Isabelle RUDOLF - M. Olivier DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
Mme Marilyn FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

Secrétaire de séance : M. Nils CHAPUIS

2026-04-38 / SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
Subvention Conventionnelle 2026 au profit du Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

Par délibération en date du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a procédé, par convention, à la mise à disposition d'un équipement sportif au profit du Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque, lequel en assurera la gestion complète (planning d'utilisation des locaux, règlement des charges relatives au fonctionnement de l'équipement ...).

En contrepartie de ces obligations, la convention prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant maximum de **5 000 €** au profit du Comité de Gestion, NYONS Pétanque et l'USBN verseront quant à elles les mêmes montants de subvention.

Le montant est identique à celui des années précédentes.

Cette dépense est prévue à l'article 65748-1 du Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (M. KORNPROBST - Mme RUDOLF - M. DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. MILLET - M. DUSAUGEY)

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention conventionnelle d'un montant de 5 000 € pour l'année 2025-2026, qui sera imputée à l'article 65748-1 du Budget Communal.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Nils CHAPUIS
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS

